

VILLE DE BOUXWILLER

67330

04/2015

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2015**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27 Présents : 24 Procuration : 0

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme HAMM Daniëlle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme REIXEL Anny
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. SUTTER Mathieu
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme GATAUX Nathalie
- * Mme GOETZ Joëlle
- * Mme MEHL Elodie

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Jérôme Lang est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2015. Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Déclaration d'intention d'aliéner**1) Dossier N° 0010 : Immeuble 1, Rue des Roses à BOUXWILLER**

* Section 3

* Parcelle N° 72

* Superficie totale : 0,51 are

* Prix de vente : 75 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

2) Dossier N° 0011 : Immeuble 1, Rue de Babenhausen à BOUXWILLER

* Section 18

* Parcelles N° 305 et 309

* Superficie totale : 40,00 ares

* Prix de vente : 200 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir le droit de préemption.

Point 4 : Amortissement des études dans les budgets de l'eau et de l'assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des études ne donnant pas suite à des travaux.

Point 5 : Taux d'imposition des contributions directes

Malgré les difficultés financières auxquelles sont soumises les collectivités territoriales et compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat à laquelle sont confrontés de nombreux habitants en ces temps de crise économique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes.

Ces dernières conservent donc les valeurs suivantes :

Taxe d'habitation	:	13,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	48,13 %

Point 6 : Budgets primitifs 2015

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des budgets primitifs 2015 a été précédée par un débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 26 mars 2015, et par une étude approfondie en Commission des Finances le 7 avril 2015. Il soumet au Conseil Municipal les grandes orientations de ces budgets :

A. Gestion générale

Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, soumet à l'Assemblée le projet de budget général et donne des explications sur les postes de dépenses et recettes.

1) Produit fiscal attendu

Le produit fiscal attendu des 3 taxes, pour l'année 2015, s'élève à 1 186 944 €, répartis de la façon suivante :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelle 2015	Taux votés	Produits correspondants 2015
Taxe d'habitation	3 779 000	13,58%	513 188
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 308 000	14,28%	615 182
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	121 700	48,13%	58 574
TOTAL du produit fiscal attendu			1 186 944

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce montant.

2) Acte budgétaire

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 de la Gestion Générale arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	3 702 240,00
Recettes	3 702 240,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	4 252 090,00
Recettes	4 252 090,00

B. Service de l'eau

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	196 815,00
Recettes	196 815,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	127 285,00
Recettes	127 285,00

C. Service de l'assainissement

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Service de l'Assainissement arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	732 940,00
Recettes	732 940,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	348 560,00
Recettes	348 560,00

D. Lotissement les Coteaux

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Lotissement Les Coteaux arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	1 381 077,86
Recettes	1 381 077,86
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 203 738,93
Recettes	1 203 738,93

E. Zone Industrielle Est

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 de la Zone Industrielle Est arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	149 369,12
Recettes	149 369,12
Section de fonctionnement	
Dépenses	74 684,56
Recettes	74 684,56

F. Lotissement « Résidence le Bastberg » à Imbsheim

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Lotissement « Résidence le Bastberg » à Imbsheim arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	25 864,22
Recettes	25 864,22

G. Lotissement « Muehlweg » à Riedheim

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 du Lotissement « Muehlweg » à Riedheim arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	38 868,56
Recettes	38 868,56

Point 7 : Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Suite aux enjeux qui ont émergé du débat d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement.

A) Tarif de l'Eau

Afin de réduire le déficit récurrent, depuis 2003, du Budget de l'Eau, Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose d'augmenter la part communale des tarifs de l'eau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter, à compter du 1^{er} mai 2015, les tarifs HT de l'eau comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Part fixe annuelle	20,00 € HT	20,00 € HT
Part proportionnelle	0,330 € HT/m ³	0,43 € HT/m ³

B) Tarif de l'Assainissement

Afin d'être en mesure de réaliser d'importants travaux nécessaires sur les réseaux d'assainissement, Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose d'augmenter la part communale des tarifs de l'assainissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter, à compter du 1^{er} mai 2015, les tarifs HT de l'assainissement comme suit :

	Ancien tarif	Nouveau tarif
Part fixe annuelle	27,00 € HT	27,00 € HT
Part proportionnelle	0,69 € HT/m ³	1,00 € HT/m ³

Point 8 : Cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin

Pour 2015, le montant de la cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin s'établit comme suit :

COTISATIONS GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (6474)				
		Base	Agents	Total
CNAS		213,36	44,00	9 387,84
Régularisation 2014 agents inscrits en cours d'année				573,41
TOTAL CNAS				9 961,25
Garantie Obsèques	Cotisations	35,28	42,00	1 481,76
	Forfait social	1481,76	0,08	118,54
	CSG/RDS	1455,83	0,08	116,47
TOTAL GO				1 716,77
TOTAL GENERAL				11 678,02

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 11 678,02 € au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin.

Point 9 : Création de postes

A) Création d'un poste d'Attaché de Conservation

En vue de revaloriser le statut de la responsable du Musée du Pays de Hanau, le Conseil Municipal décide par 23 voix pour et une abstention (Marc Meyer), de créer un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine (1^{er} échelon), IB 379 - IM 349, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015.

B) Prolongation du poste d'Assistant de Conservation Principal de 2^e classe

Pour permettre la prolongation du poste d'Assistant de Conservation Principal de 2^e classe de la responsable du Musée du Pays de Hanau (d'ici la création du poste d'Attaché prévu pour le 1^{er} juillet), le Conseil Municipal décide par 23 voix pour et une abstention (Marc Meyer), de créer le poste d'Assistant de Conservation Principal de 2^e classe, échelon 3, IB 367 - IM 340, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2015 pour une durée maximale de 6 mois.

C) Création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^e classe

En vue de revaloriser le statut de la médiatrice du Musée du Pays de Hanau, le Conseil Municipal décide par 20 voix pour et 4 abstentions (Marc Meyer, Sylvie Jacky, Louisa Mehl, Daniel Fritsch), de créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2015.

Point 10 : Transfert à la Communauté de Communes du Pays de Hanau de la compétence "Plan Local d'Urbanisme"

- Vu les dispositions des articles L 5211-17 et L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
- Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire en date du 19 février 2015,

Le Conseil Municipal décide par 21 voix pour, deux abstentions (Louisa Mehl et Laetitia Schweitzer) et une voix contre (Bernard Veit) :

- que soit transférée à la Communauté de Communes du Pays de Hanau, la compétence « plan local d'urbanisme et document d'urbanisme tenant lieu de carte communale », et que soient modifiés en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
- de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Point 11 : Transfert à la Communauté de Communes du Pays de Hanau de la compétence "Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire à vocation d'équipements publics"

- Vu les dispositions des articles L 5211-17 et L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
- Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire en date du 19 février 2015,

Le Conseil Municipal décide par 20 voix pour, deux abstentions (Louisa Mehl et Laetitia Schweitzer) et deux voix contre (Bernard Veit et Marc Meyer) :

- que soit transférée à la Communauté de Communes du Pays de Hanau la compétence « opérations d'aménagement d'intérêt communautaire à vocation d'équipements publics », et que soient modifiés en conséquence les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Hanau,
- de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Hanau.

Point 12 : Acquisition d'un terrain rue du Jardin Geyling

Les conjoints Busson, propriétaires de la parcelle 104 de la section 11 à Bouxwiller, proposent de céder pour l'euro symbolique, une bande de ce terrain (d'environ 1,5 m sur 28 m), qui se situe derrière le mur de clôture de leur propriété, dans l'alignement des limites parcellaires du Chemin Jardin Geyling (en accès direct sur le chemin rural).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour l'achat de cette bande de terrain au prix d'un euro symbolique,
- décide que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de la Ville,
- autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété.

Point 13 : Chasse communale 2015-2024

En date du 26 mars 2015, le Conseil Municipal décidait de louer le lot de chasse n°4 par appel d'offres, avec un prix plancher de 3 500 € et une autorisation donnée à la Commission de Location pour négocier.

La date de remise des plis a été fixée au 10 avril 2015.

A) Agrément candidats pour le lot 4

Aucune nouvelle candidature ne s'est manifestée pour l'appel d'offres pour le lot 4, à part l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau. Le Conseil Municipal l'avait déjà validée dans sa séance du 12 février 2015.

B) Attribution du lot 4

L'unique offre envoyée par l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau se chiffre à 2 500 €.

Après négociation, un accord a été trouvé entre le Président de la commission et M Louis FUTTERER, Président de l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau, sur le prix de 3 000 € exonéré des frais d'adjudications (secrétariat et de publication).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition de prix et attribue le lot n°4 à l'Association de Chasse et de Loisirs du Pays de Hanau, pour un montant de 3 000 €.

C) Lot réservé par Messieurs BREHM Daniel et Pierre

En séance du 9 octobre 2014, le Maire avait informé le Conseil Municipal que Messieurs BREHM Daniel et Pierre avaient demandé, par courrier en date du 04 octobre 2014, la réservation de l'exercice du droit de chasse sur leurs propriétés ainsi que sur les enclaves pour une surface totale de 97,39 ha.

La location est consentie pour toute la durée du bail, moyennant une indemnité calculée proportionnellement au prix moyen de la location de la chasse sur le ban communal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant total du produit de la chasse représente 30 550 € pour une surface totale de 2 171,37 hectares, soit un prix moyen de 14,07 € à l'hectare.

Le montant de l'indemnité annuelle à verser par Messieurs BREHM Daniel et Pierre est donc de : $14,07 \text{ €} \times 97,39 \text{ ha} = 1\,370 \text{ €}$.

D) Reversement du produit de la chasse à la Caisse d'Accidents-Agricole du Bas-Rhin

En séance du 9 octobre 2014 le Conseil Municipal s'était prononcé pour l'affectation du produit de la chasse à la Caisse d'Accidents Agricole du Bas-Rhin.

Le montant total du produit de la chasse se monte à 31 920 € par an pour une surface totale de 2 171,37 hectares.

Or 530,32 ha appartiennent à la Ville, correspondant à un revenu de : $530,32 \text{ ha} \times 14,07 \text{ (prix moyen des lots)} = 7\,461 \text{ €}$.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser annuellement la somme de : $31\,920 - 7\,461 = 24\,459 \text{ €}$ par an à la chasse à la Caisse d'Accidents Agricole du Bas-Rhin.

E) Demande de Monsieur Claude NUSSLI - admission d'un permissionnaire

Monsieur Claude NUSSLI, locataire du lot n°3 (Oberholz) d'une superficie de 263 ha, demande l'admission d'un permissionnaire sur son lot en la personne de Monsieur Christophe ANDT, domicilié 5, Rue de Roppenheim à 67000 Strasbourg.

Après examen des différentes pièces (permis de chasse, référence cynégétique), la Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie le 13 avril 2015, a donné un favorable pour l'admission de ce permissionnaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'admission du permissionnaire de Monsieur Claude NUSSLI pour le lot de chasse n°3.

Point 14 : Remboursement de frais de représentation au Marché de Pâques à Babenhausen

Les 28 et 29 mars 2015, Mesdames Laure Lickel et Marianne Knoell ont représenté la Ville et ont fait la promotion du Musée du Pays de Hanau au marché de Pâques de Babenhausen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le remboursement des frais de mission avancés à cette occasion par Laure Lickel (deux repas), qui s'élèvent à 38,40 €.

W,
le secrétaire de séance

